

Le règlement du Foxtrail 2026

1) Organisation et stationnement :

Le Foxtrail est organisé par le Bouzonville Athlétic Club. Il se déroulera le 6 avril 2026 date du lundi de Pâques à Alzing.

En validant l'inscription à l'une des épreuves, les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et de le respecter.

Règlement de l'épreuve à découvrir sur Gotiming.fr et affiché à la salle communale.

→ Annulation, arrêt ou modification de la course :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que

les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation de votre part pour quelque motif que ce soit, à partir du 22/03/2026, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué.

En cas de changement de compétition, la différence de tarifs devra être réglée. En revanche, aucun remboursement ne sera possible si le tarif est inférieur.

→ Stationnement :

Vous pourrez stationner votre véhicule sur le pourtour de la salle communale de Alzing, ainsi que dans les rues à proximité en respectant les règles de stationnement du code de la route et les consignes

de nos bénévoles. Les conducteurs sont priés de ne pas entraver les déplacements des riverains ou les

sorties de garages et porches. Privilégiez le co-voiturage.

2) Parcours :

Les épreuves du Foxtrail se dérouleront pour l'essentiel (98%) sur les sentiers et chemins forestiers des communes de Alzing, Brettnach, Velving, Valmunster, Holling, Rémelfang, et Vaudreching. Le tracé

de la course sera balisé par de la rubalise, du fléchage ainsi que des marquages au sol. Ceci implique de

la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers

points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver

celui-ci par leurs propres moyens. Ceci fait partie du jeu ! L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de

temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course. Les propriétés privées ouvertes

exceptionnellement pour ces courses ne pourront être traversées que par les concurrents et les vététistes

qui ouvriront et fermeront les courses. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

3) Courses :

Le Foxtrail comprend 2 épreuves adultes et 2 courses enfants :

- Une course nature de 11 kms avec environ 180m de D+ ouvert à partir de la catégorie cadet H et F (+ de 16ans)

-Un trail découverte de 20 km avec environ 500m de D+ ouvert à partir de la catégorie junior H et F (+ de 18ans)

-Une course enfant de 1300 m pour les 7-10 ans (2019 à 2016)

-Une course enfant de 1800 m pour le 11-15 ans (2015 à 2011)

4) Inscription :

Les inscriptions se font principalement en ligne via le site de Gotiming.fr avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée jusqu'au samedi 4/04/26 à 20h.

Tarif : 11 kms = 12 €

Tarif : 20 kms = 22 €

Courses enfants : 4 €

Un cadeau sera remis aux 500 premiers inscrits.

Les personnes inscrites avant le 15 février 2026 auront la possibilité de choisir la couleur de leur cadeau.

Inscription sur place possible sur place (+2 €) dans la limite des places disponibles et au plus tard 1h avant le départ de chaque course.

Pour éviter toute discussion ou perte de temps inutile, votre dossier d'inscription devra impérativement

être complet avec une licence ou PPS (Pass Prévention Santé en vigueur depuis 1/01/2026).

Aucun dossard ne sera remis si ces conditions ne sont pas remplies.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce

soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas

d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard

pris en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5) Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI (avec mention : non-contre-indication de la course à pied en compétition) ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

- Soit le PPS ATLHE à jour

- Tout athlète de nationalité étrangère non licencié doit présenter un certificat médical, soit compléter le PPS ATLHE pour valider son inscription

Jeder nicht lizenzierte Athlet ausländischer Nationalität muss ein ärztliches Attest vorlegen oder das ATLHE PPS ausfüllen.

6) Retrait dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera le lundi matin 6 avril 2026 dès 8h du matin et jusqu'à 30 min avant le départ des courses, à la salle des fêtes de Alzing.

Nous vous donnons également la possibilité de venir récupérer votre dossard dès le samedi 4 avril.

* Uniquement de 11h à 12h à la salle communale de Alzing.

* Ensuite de 15h à 18h au magasin DECATHLON de YUTZ.

Dans ces deux cas, il va de soi, qu'il faut être inscrit en ligne via Gotiming avant vendredi 23h, sinon inscription sur place possible dans la limite des places disponibles.

Attention : pour le retrait des dossards, l'organisateur pourrait vous demander une pièce d'identité.

Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs pour l'organisation et pour les secours. Il permet d'accéder aux différentes prestations (ravitaillement, etc...)

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

Lors de la course, il est fortement conseillé d'être doté d'un téléphone portable et de noter les numéros

du PC course :

06 12 30 77 76 ou 06 62 54 36 65

7) Départ - Arrivée :

- Zone départ : Un fléchage vous guidera vers le lieu du départ.

- Briefing au départ : 20 kms à 9h, 11 kms à 9h45.

- Départ des courses adultes : 20 kms à 9h15 et 11 kms à 10h00.

- Départ 1300 m : 11h.

- Départ 1800 m : 11h15.

- Arrivée de toutes les courses au même endroit que le départ.

8) Ravitaillements :

Un ravitaillement sur le 11 kms

Deux ravitaillements pour le 20 kms

Un ravitaillement à l'arrivée.

Attention, conformément à la nouvelle législation (loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015) aucun gobelet plastique ne sera fourni sur les ravitaillements, les coureurs doivent

impérativement être en possession de leur propre gobelet réutilisable pour être servis sur les différents

postes de ravitaillement du parcours.

Par conséquent : chaque coureur devra être autonome dans la gestion de son ravitaillement et amener

son propre gobelet ou gourde.

9) Chronométrage :

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé avec Gotiming. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne

devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

10) Abandon :

En cas d'abandon, un coureur doit impérativement prévenir le responsable du ravitaillement, le

signaleur le plus proche, ou l'organisateur si vous possédez un téléphone portable.

11) Assurance :

Le Bouzonville Athlétic Club a souscrit une assurance responsabilité civile auprès du Crédit Mutuel pour la durée de l'évènement. Les licenciés FFA ou autres sont couverts par l'assurance liée à leur licence

ou affiliations diverses. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

12) Sécurité-Secours :

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles, encadrés par une équipe de secouristes avec les moyens adéquats (ambulance, civières...). Des signaleurs seront placés tout

au long du parcours.

Les secours et les signaleurs sont en liaison permanente par téléphone avec le PC course.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'évènement.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code

de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

13) Récompense :

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Un cadeau coureur sera offert aux 500 premiers inscrits et remis lors du retrait du dossard.

La remise des prix aura lieu sur le site de l'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise

des prix est obligatoire.

Sur les 2 épreuves courues en individuel seront récompensé(e)s :

Les 3 premiers Hommes du classement scratch

Les 3 premières Femmes du classement scratch

NOUVEAUTÉ > Ainsi que le 1er de chaque catégorie représentée M/F et sur chacune des 2 courses adultes.

14) Obligations des participants :

Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Il est interdit de courir avec un chien.

Respect de l'environnement : les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de

l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur : jet de

déchets hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire

de la faune/flore...

Rappel : aucun gobelet ne sera mis à disposition sur la zone de ravitaillement

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou

disqualification.

Assistance aux autres concurrents : tous les participants doivent porter assistance à toute personne en

danger. En cas de détresse, prévenir l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens de communication pour joindre le PC au 06 62 54 36 65 ou 06 12 30 77 76.

15) Droits à l'image :

Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

16) Droits informatiques et libertés :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

17) Acceptation du règlement de l'épreuve :

L'organisateur, ainsi que les propriétaires des terrains ou locaux privés faisant partie des parcours le jour

de l'événement, ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsables en cas d'accident, de défaillance

consécutives à un mauvais état de santé ou encore en cas de vol. En s'inscrivant, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve, et en conséquence

décharge l'organisateur et les propriétaires privés de toute responsabilité.

18) Contact organisation :

foxtrail.bouzonville57320@gmail.co